

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mercredi 4 octobre 2023 à 19 h 30 à la salle municipale située au 10, rue Louis-Charles-Panet à Sainte-Mélanie, le Conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure portant sur la construction d'un balcon en cour avant avec empiètement dans la marge de recul, déposée par monsieur David Benny-Belleville.

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

La demande de dérogation mineure numéro 2023-291 vise un balcon résidentiel projeté au 1 881, rue Beauchesne, sur les lots 5 612 053 et 5 612 636 du cadastre du Québec, dans la zone AV-13 (dominante agricole et de villégiature) de la Municipalité de Sainte-Mélanie. La propriété est située à l'intérieur de la zone agricole permanente.

NATURE DE LA DEMANDE

La présente demande porte sur l'acceptation de la construction d'un balcon résidentiel projeté empiétant d'approximativement 5.33 m dans la marge de recul, alors que l'article 7.3.1 du règlement de zonage numéro 228-92 prévoit que les avant-toits, les corniches, les perrons et les balcons sont autorisés dans la marge de recul pourvu que l'empiètement n'excède pas 1,75 m. La grille des usages et des normes de la zone AV-13 prévoit une marge de recul de 10,6 m. Il s'agit d'une dérogation de 3,58 m par rapport à l'empiètement maximal autorisé.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à la date mentionnée ci-haut relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce 8^e jour du mois de septembre de l'an deux mille-vingt-trois.



Me François Alexandre Guay, LL.M. FISC.
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication au verso

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François-Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public à la Municipalité et à l'endroit prévu à cette fin ainsi que sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca, le 8 septembre 2023 entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 septembre 2023.



Me François Alexandre Guay, LL.M. FISC.
Directeur général et greffier-trésorier